

JEUNESSE ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ

CONTRIBUTION

Mai 2023

Sommaire :

Introduction	3
1. Dispositions Générales	8
1.1 Gouvernance et moyens	8
1.2 Le sport, outil universel	10
1.3 Présentation de la plateforme	10
2. Parcours scolaire (11 ans - 18 ans)	14
2.1 Citoyenneté	14
2.1.1 École obligatoire et lycée (11-18)	14
2.1.2 JDC	17
2.1.3 Les décrocheur·ses	18
2.2 Engagement	19
2.2.1 Facilitation	19
2.2.2 Valorisation spécifique	21
3. Enseignement supérieur	22
3.1 Citoyenneté	22
3.1.1 Démocratie étudiante	22
3.1.2 Enjeux citoyens transversaux	23
3.1.3 Insertion professionnelle	25
3.2 Engagement	27
3.2.1. Facilitation	27
3.2.2. Valorisation Spécifique	30
4. Hors cursus	32
4.1 Engagement	32
4.1.1 Facilitation	32
4.1.2 La place des jeunes dans les institutions	34
4.1.3 Valorisation Spécifique	35
Conclusion	36
Sources APA	39

Introduction

Malgré ce que peuvent laisser penser les chiffres concernant le taux d'abstention des jeunes et leur désintérêt pour la politique, ces dernier·es s'engagent de plus en plus. En effet, selon une étude de l'INJEP, **en 2020, 40% des jeunes donnent une partie de leur temps bénévolement, et 47% ont signé une pétition ou défendu une cause** sur Internet.

Aujourd'hui, la participation démocratique et citoyenne est représentée **à travers le vote, acte central de notre démocratie**. Mais le vote **n'a plus vraiment sa place et sa symbolique auprès des jeunes**. Jeunes qui souhaitent s'éloigner d'une démocratie électorale, où l'on nous apprend à s'en remettre aux autres. **Le vote servirait plus à déléguer qu'à exprimer une réelle opinion**. Près de **70% des français·es ne se sentent pas rattachés à un parti politique**, un manque d'appartenance qui freine la démarche du vote.

La vision de la participation politique ne passe donc pas que par le vote. Pourtant, **les mobilisations collectives et les organisations qui en découlent (tissu associatif, forums, syndicats...) constituent la pierre angulaire de l'action politique**. La participation démocratique, les modalités et les formes d'engagement **ont simplement évolué**. Malheureusement, ces engagements sont encore trop peu voire pas valorisés. **Les jeunes ne les prolongent alors pas** dans les institutions républicaines, car iels voient leurs engagements réduits à un simple bénévolat associatif. La **décrédibilisation** constante des démarches associatives et militantes **détruit alors le pont entre la politique institutionnelle et non-institutionnelle** en France. Pourtant, toujours selon l'INJEP, les jeunes français·es ont une participation associative **de 4 points supérieure à celle de l'ensemble des jeunes européen·nes du même âge**.

Il est clair que l'engagement des jeunes **n'est pas le problème**. Nous nous concentrerons alors sur **les moyens de le rendre accessible pour tous·tes et comment stimuler la fibre citoyenne des jeunes**, peu importe leur origine ou leur parcours. Par définition, **l'engagement doit être spontané et encouragé, non contraint**.



Il doit être pensé **sur le long terme à travers un parcours** induit, en commençant dès le début de la scolarité, et se poursuivre **tout au long des étapes de la vie** d'une jeune, jusqu'à ce que cette dernière soit émancipée et s'investisse seule, à sa hauteur, dans sa vie citoyenne et sociale. En ayant été familiarisé à l'engagement et la citoyenneté tout au long de sa jeunesse, la motivation à le poursuivre ne sera que meilleure.

C'est tout ce que **n'arrive pas à réaliser le Service National** Universel (SNU). Ce dispositif d'engagement à destination des jeunes entre 15 et 17 ans, successeur du Service Militaire, annoncé et promis par E. Macron en 2017, **se compose en 3 phases**. Un séjour de cohésion de 2 semaines, suivi d'une Mission d'Intérêt Général de 84h sur un an, pour finalement s'achever sur un engagement volontaire et facultatif de quelques mois. Deux de ses quatre objectifs principaux sont : **développer une culture de l'engagement et renforcer la cohésion nationale**.

Pourtant en charge de les incarner et d'en transmettre les valeurs, Estelle, une tutrice lors d'une session SNU de 2022 revient sur le manque de clarté vis-à-vis des objectifs du SNU : *"A vrai dire, je ne connaissais même pas les objectifs du SNU, je savais que c'était un genre de séjour de cohésion pour les jeunes. J'étais juste contente d'aller animer des jeunes mais je n'en savais vraiment pas plus. Je voulais bien faire, mais un brief bien trop court avait été proposé. Les seules choses qui nous ont été dites, c'est l'aspect militarisé avec la levée du drapeau, les uniformes et tout le reste."*

Tout d'abord, selon une étude du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ), **le SNU ne dispose pas d'une image propre, se retrouvant dénué de sens**. Les jeunes analysent et définissent le SNU **en prenant comme point de comparaison d'autres dispositifs, notamment le Service Civique**. Ensuite, en termes de mixité sociale, les objectifs ne sont pas atteints. Seulement **14% des jeunes sont issues de seconde professionnelle, 4% en CAP et 1,5% sont déscolarisées**.



Ce manque de diversité, Ludovic, participant d'une session du SNU en 2019, nous en parle plus précisément : *"Je me suis engagé parce que j'ai cette fibre depuis tout petit. Dès que j'ai une opportunité, une occasion de vivre une expérience et rencontrer des gens, ça me parle. Même au collège, je me suis toujours présenté en tant que délégué. Mais c'est certain qu'il y a des biais, ce sera toujours des gens volontaires déjà engagés ou enclins à l'engagement qui se dirigeront vers le SNU. Au début du séjour, on se demandait tous 'pourquoi t'es là ?', et une bonne grosse moitié du temps, c'était des réponses du genre 'moi je veux être policier, moi pompier, moi je veux m'engager dans l'armée', toujours les mêmes cas de figure."*

Le COJ observe également une **sous représentation** d'enfants d'ouvrier·es, (qui sont 18% alors que leurs parents représentent 30% de la population française) et une **surreprésentation** d'enfants de commerçant·es et chef·fes d'entreprise (qui sont 17% alors que leurs parents représentent 9% de la population française). Autre élément à prendre en compte, 10% des jeunes déclarent avoir **un parent qui travaille** dans l'armée, la police, la gendarmerie ou chez les pompiers et 37 % déclarent avoir un parent qui a travaillé par le passé dans un de ces corps en uniforme. Toujours en lien avec le manque de diversité de jeunes que touche le SNU, le COJ remarque **une surreprésentation de jeunes ayant déjà participé à des activités associatives (60%)**. L'objectif de promouvoir l'engagement des jeunes se fait donc déjà auprès d'un public engagé. Qu'en est-il des jeunes moins enclins à l'engagement ?

Estelle, issue de la session SNU de 2022, touche du doigt un premier élément de réponse, qui explique cette diversité trop peu marquée : *"Question mixité sociale, à part les jeunes issus de filières générales pour lesquels des interventions ont été faites en lycée, le SNU ne reflétait pas une réelle diversité. La communication autour du dispositif n'a pas l'air égale."*

L'engagement de la jeunesse doit pouvoir être encouragé dès le plus jeune âge en facilitant son accès, **qui ne se limiterait pas aux seules Missions D'Intérêt Général (MIG)**, la deuxième phase du SNU.



D'ailleurs, depuis son lancement, dans le cadre du SNU **seules 44 % des jeunes ont effectué leur MIG**. De manière plus précise, en septembre 2022, plus d'un an après ces séjours, **62 % d'entre eux ont terminé, et 7 % ont simplement commencé leur MIG**. Parmi ceux l'ayant fini, **15 % ont demandé et obtenu la reconnaissance d'un engagement déjà réalisé** (participation à la réserve ou aux cadets de la gendarmerie ou des armées, Service civique et BAFA). Tous ces arguments prouvent encore une fois le manque total d'accompagnement et de sens trouvé par la jeunesse dans ce dispositif. Pour ceux n'ayant pas réalisé leur MIG, **26 % n'en n'ont pas planifié**.

Et en effet, Ludovic a lui aussi ressenti un manque d'accompagnement, d'intérêt et de continuité lors de la présentation des phases 2 et 3 : *"Au tout début, quand on est venu nous voir au lycée, on nous a dit qu'il y aurait une deuxième phase après le séjour de cohésion, mais que ça on verrait plus tard. Finalement, j'ai fait ma phase 2 de MIG sous forme de préparation militaire de 5 jours, ça faisait office de. J'ai fait ce choix parce que l'armée m'avait toujours intéressé. J'ai pu voir ce que je voulais depuis longtemps, et j'ai eu ce à quoi je m'attendais, j'ai adoré. Je n'ai pas fait la 3e phase, qui était facultative."*

Un autre élément vient appuyer la motivation très court-termiste de l'engagement initié par ce dispositif. Après leur MIG (réalisée ou non), **parmi l'ensemble des jeunes, 25 % souhaitent réaliser la « phase 3 », 38 % ne le souhaitent pas et 37 % ne savent pas**. La motivation s'essouffle quand elle n'émane pas des jeunes eux-mêmes.

Un parcours d'engagement inclus à partir de l'existant, grâce notamment à l'école obligatoire pour tous·tes, permettra de résoudre les problèmes que rencontre le SNU : **toucher toutes les sphères et couches de la société, stimuler un engagement spontané et durable, mais également construire une réelle image de l'engagement et de la citoyenneté**. À ce propos, le COJ rappelle que le SNU s'inscrit dans un champ déjà investi par l'Éducation nationale, qui est l'enseignement obligatoire de l'Éducation Morale et Civique (EMC). De même, un certain nombre d'acteur·ices de la jeunesse et de l'éducation populaire **mettent en œuvre des actions d'éducation citoyenne**.



Des temps d'apprentissage **existent déjà, du primaire au lycée**. Il conviendrait donc de mieux travailler à l'articulation de l'engagement, sous toutes ses formes, dans le parcours scolaire.

Un autre enjeu reste **le coût du dispositif**. En 2021, un peu plus de **61,6 millions d'euros ont été mobilisés pour 14 650 jeunes**, alors que le coût total inscrit au Projet de Loi Finance (PLF) était de 110 millions d'euros. Au-delà du coût par jeune qui reste élevé (**4 200 € / jeune**), des effets de **concurrence budgétaire** avec d'autres dispositifs d'engagement (notamment le service civique), ou des reports de crédits au détriment du soutien au secteur associatif émergent. En 2023, 30 millions d'euros sont ajoutés au SNU, élevant son budget à 140 millions d'euros. **Dans l'éventualité d'une généralisation, le coût total serait de presque 2 milliards d'euros**. Un budget colossal dont les associations et services déjà en place ont bien besoin.

L'ANESTAPS souhaite donc voir ce budget alloué à d'autres fins. La présente contribution s'applique notamment à proposer des moyens d'application concrets grâce à un tel financement. L'occasion de **rappeler notre ferme opposition au SNU**. Bien que construit autour d'objectifs cohérents, suivant notre volonté d'émancipation de la jeunesse autour de valeurs communes et de mixité sociale, **sa forme est en incohérence avec les besoins des jeunes**. Généraliser le SNU en lui donnant un caractère obligatoire et militarisé remet en question le principe même d'engagement.

La proposition qui suit est pour l'ANESTAPS une réponse concrète au développement d'une jeunesse engagée et citoyenne. À travers de larges thématiques abordées tout au long du parcours éducatif, de toutes formes et dans toutes les sphères de sa vie (scolaire, universitaire, hors cursus), les objectifs louables du SNU peuvent être **atteints, évalués et mis en avant**. De manière plus générale, cette contribution est également le moyen pour l'ANESTAPS de **réaffirmer son projet éducatif**, gravitant autour de l'éducation populaire et la démocratie participative.

Pour conclure, Estelle nous parle de sa vision de l'engagement : *"Pour moi un engagement doit partir d'une envie, d'un soi profond. L'envie de changer les choses et de réaliser des actions pour une meilleure société.*



Concernant le SNU, ce qui m'a motivé, c'est qu'une amie l'avait fait l'année dernière et m'a dit qu'elle avait été bien payée. Comme tous les étudiants, on cherche tous des taffs d'été. J'ai postulé et j'ai été prise directe."

1. Dispositions Générales

Afin de proposer une alternative globale au système actuel ainsi qu'au SNU, l'ANESTAPS a réfléchi à la mise en place d'un parcours d'engagement, dont le suivi est assuré par un dispositif en ligne. Il sert de facilitation et de valorisation de l'engagement ainsi que de la citoyenneté.

1.1 Gouvernance et moyens

Pour commencer, la gestion d'un tel dispositif doit être **centralisée et permettre d'assurer un accompagnement pertinent** pour la jeunesse. Un pilotage central rigoureux doit permettre aux jeunes de trouver réponses à leurs besoins, découvrir et mettre en avant de nouvelles expériences, balayer les différents volets de la citoyenneté, ainsi que favoriser leur suivi, leur autonomie, et être vecteur de leur émancipation.

Pour y parvenir, l'ensemble du dispositif présenté dans cette contribution doit être **cogéré par le ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que par le ministère chargé du travail**. Afin d'assurer la gouvernance de cette délégation interministérielle, il est alors primordial **d'intégrer au sein du gouvernement un·e secrétaire d'État**.

Pour fonctionner, se pérenniser et toucher au plus vite son public cible, l'ensemble du dispositif doit faire l'objet d'une **auto-évaluation permanente**. Impliquer les jeunes de tout âge dans les processus d'amélioration permet de réviser le programme au niveau national, pour qu'il corresponde aux besoins et attentes de la jeunesse. **Pour susciter l'intérêt des jeunes et qu'ils se sentent concerné·es, il faut répondre à leurs besoins et les impliquer en retour.**



Toujours dans le but de correspondre et s'adapter au plus grand nombre, ce dispositif doit **s'inclure et se construire avec les politiques locales et les projets de chaque territoire**. Pour cela, au national le programme initial doit connaître une base solide et commune. Ensuite, pour assurer un déploiement local cohérent avec les réalités territoriales et les spécificités de chacune, **dans chaque territoire le dispositif doit se construire autour d'une synergie propre**, intégrant les collectivités territoriales, les associations locales et les services déconcentrés de l'Etat. Les associations du réseau des CRAJEP doivent apporter leurs pierres à ce nouvel édifice émancipatoire.

Le développement de ces synergies locales a pour objectif de :

- Proposer à l'ensemble des jeunes **de nouvelles manières d'apprendre, confronter les idées, les réalités, avoir des réflexions communes et débattre**. Mais aussi **échanger ou construire des projets** communs locaux.
- **Octroyer la possibilité de se retrouver autour de lieux de vie, de rencontre et d'amusement**. Pour cela, il est important de se baser sur l'existant en utilisant au mieux les équipements socioculturels, ainsi que les équipements sportifs à disposition.
- Bénéficier des expertises et des connaissances des territoires, les équipements disponibles, mais aussi des manquements de chacune. Les milieux ruraux accusant une plus grande difficulté d'accès aux équipements et aux services publics en règle générale, **la coordination entre l'ensemble des parties prenantes du dispositif va permettre de créer des projets d'aménagements territoriaux cohérents et facilitateurs sur l'ensemble des territoires**.

En parallèle du dispositif, la valorisation des acquis, des connaissances et des compétences que les jeunes vont accumuler à travers leurs multiples expériences doit se faire sur une plateforme adéquate. **La gestion de cette dernière doit être laissée à la cotutelle interministérielle**, afin d'assurer une reconnaissance nationale, son entretien et son fonctionnement. L'objectif de cette plateforme est de **permettre aux jeunes de se saisir de l'ensemble de leur expérience**, pour se construire en tant que citoyen·ne, et pour s'insérer dans la société tant socialement que professionnellement.



1.2 Le sport, outil universel

Que ce soit à travers les cours d'EPS lors du parcours scolaire, le cursus STAPS, les associations sportives ou l'Activité Physique et Sportive (APS) de manière générale, **le sport occupe une place centrale dans la vision de l'engagement de l'ANESTAPS.**

Le sport est par nature **accessible à tous·tes**. Il est **l'outil le plus universel, touchant toutes les tranches d'âge, toutes les couches d'une société, agissant comme un puissant vecteur de valeurs qui unissent et fédèrent**. Les enjeux de société que soulève le sport sont nombreux. Chacun·e peut donc y trouver sa voie, sa place ou son moyen d'expression et d'engagement.

En 2023, 25% des associations relèvent du domaine du sport (INJEP), **les éventualités d'engagements sont plus riches que n'importe quelle autre sphère**. D'ailleurs, le sport est le premier motif d'engagement chez les jeunes, il représente 37% des engagements bénévoles en 2020. Toujours selon l'INJEP, le sport représente un tiers du volume de travail bénévole total en France. Bien que nous ne le rappelions pas explicitement à travers cette contribution, **ces chiffres appuient notre conviction selon laquelle le sport est un puissant levier d'engagement**, qui sous-tend toute notre démarche.

1.3 Présentation de la plateforme

Dans une société se tournant de plus en plus vers le numérique, suivre et **évaluer ses compétences ou connaissances doit également évoluer**. Les premières organisations à s'être saisies de la question des Open Badge¹, sont les ONG ainsi que les associations, et ce depuis 2011. **Un système que l'ANESTAPS souhaite améliorer et utiliser**. Bien que ce dispositif existe depuis maintenant une dizaine d'années, la prise en main de ce dernier accuse quelques complexités.

Effectivement, des plateformes innovantes existent déjà, mais ne rencontrent pas l'engouement attendu, peut-être à cause de fonctionnalités limitées et incomplètes.

¹ Un open badge est une image numérique qui renferme des informations sur une personne, une association ou une entreprise. C'est l'incarnation numérique d'une expérience, d'une compétence ou d'un savoir.

A mi-chemin entre Diagorente ou encore Job Ready, **la nouvelle plateforme pensée par l'ANESTAPS fusionnerait ces compétences**, en s'inspirant également des méthodes proposées par Le Compte d'Engagement Citoyen et France Bénévole. En d'autres termes, **pouvoir faire le point sur ses compétences acquises, les justifier et les mettre en avant ensuite, pour finalement mieux s'insérer socio-professionnellement**. Et cela, peu importe la forme d'engagement, l'âge auquel il a été réalisé ou bien sa durée.

Dans un premier temps, la multitude de plateformes existantes ne permet pas aux jeunes de pouvoir se saisir pleinement de ce dispositif de valorisation de leurs engagements, connaissances et compétences. Dans un second temps, le **manque d'adaptabilité** de ces plateformes entraîne une perte d'intérêt pour les utilisateur·rices. Afin de diffuser et d'accompagner au mieux les jeunes dans leur engagement et leur citoyenneté, **il est nécessaire que la plateforme soit adaptée aux âges et aux besoins de tous·tes**.

Pour faciliter la prise en main de la plateforme, dès l'arrivée au collège, les jeunes se voient ouvrir automatiquement un compte sur la nouvelle plateforme. **L'ensemble du corps professoral suivra une formation afin d'assurer l'accompagnement** des jeunes dans l'utilisation de cette dernière. Concernant les jeunes arrivant en France en cours de cursus, **l'ouverture du compte se fera dès leur inscription dans leur établissement scolaire** ou via les collectivités locales en cas de non-inscription au collège, lycée ou enseignement supérieur.

Pour les jeunes européen·nes, **le système des badges peut se penser au-delà des frontières françaises**. Cela permettra à chaque jeune de voyager librement et de pouvoir valoriser son engagement partout. Ce système est possible avec une plateforme unifiée en Europe. En attendant, **un modèle d'équivalence sera mis en place avec les engagements des jeunes arrivant de l'étranger**.

L'intérêt principal de cette nouvelle plateforme est **de regrouper au même endroit l'ensemble des expériences et des acquis de chaque jeune, afin qu'ils puissent capitaliser sur l'entièreté de leurs vécus**, à travers leurs projets, leurs expériences ou leurs engagements.



La capitalisation se fait **via le système d'Open Badge**, chaque badge décrivant une expérience vécue ou une compétence acquise au cours de leur formation citoyenne ou d'un engagement. Bien qu'accessibles à tous·tes, **certains badges conditionnent l'accès à certains concours et diplômes**. Les jeunes rempliront au fur et à mesure leurs expériences, et les services de gestion de la plateforme traiteront les informations, ensuite transposées en badges sur le CV de chaque jeune. **Pour faciliter l'utilisation et la lisibilité des badges, une grille universelle de compétences sera créée**. Chaque expérience devra être valorisée, pour cela les badges ont deux statuts différents dès qu'ils auront été mobilisés, soit "en cours d'acquisition", soit "validé".

Afin que cette plateforme se présente de la manière la plus lisible, **elle doit reprendre le même modèle que l'articulation par blocs de compétences**. Les blocs seront donc assimilés aux badges, que l'on débloque en validant des sous-badges, assimilés aux Unités d'Enseignements. Un sous-badge peut s'intégrer dans l'obtention de plusieurs badges, et peut avoir une date de péremption.

Tout ce système sera construit en arborescence (exemple : pour débloquer le Badge "Permis de conduire" il faudra débloquer le Badge "Code de la Route"). **Ce système permet de multiples équivalences sans doublons, tout au long du parcours**.

Dans l'intention de **rendre ces badges les plus pertinents et valorisants, ils se co-construisent avec les différents acteur·ices nationaux et des représentant·es du territoire, de la scolarité et de l'université**. Pour cela, il est plus qu'important de solliciter l'entièreté des parties prenantes (associations, fédérations, universités, certificateurs...). Ces badges doivent également **avoir une valeur sur le marché de l'emploi et du travail**. Ils doivent alors être **compris et reconnus par les employeur·ses**, grâce à l'intermédiaire du ministère en lien. D'autre part, toutes associations qui proposent des services bénévoles et accueillent des bénévoles en son sein aura la possibilité de certifier et créditer un·e jeune d'un badge.

Les différents blocs de compétences **accompagneront les jeunes dans leur construction civique et citoyenne**. De ce fait, **certains blocs ne seront pas mobilisables avant un certain âge, ou, une certaine situation**.



Pour illustrer le propos : le bloc de compétences correspondant à l'obtention d'un permis de conduire n'est pas mobilisable dès l'ouverture du compte, car le code de la route ne peut pas être obtenu avant 15 ans pour les jeunes souhaitant faire de la conduite accompagnée ou 17 ans pour le parcours classique.

La cotutelle de cette plateforme par le MENJ, le MESR et le MTPEI permet d'ajouter un véritable crédit à son ensemble. **En accord avec l'ensemble des syndicats professionnels et des opérateur-ices de compétences**, les badges obtenus tout au long du parcours d'une jeune auront un véritable **poids** au sein de **l'insertion professionnelle** de la jeunesse.

EN BREF, l'ANESTAPS demande :

- La mise en place d'une plateforme unique de valorisation, sous la cotutelle du Ministère de L'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ), du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ainsi que du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion (MTPEI)
- L'intégration d'une secrétaire d'État en charge de la gestion de ce dispositif au sein du gouvernement
- La création de synergies territoriales concernant l'ensemble des parties prenantes au dispositif en faveur de son déploiement, en prenant en compte les besoins et expertises de tous-tes.
- La mise en place d'un système de valorisation et d'évaluation sous la forme d'Open Badges ou équivalent, ainsi qu'une grille de compétences universelle qui permet aux jeunes de capitaliser leurs expériences.



2. Parcours scolaire (11 ans - 18 ans)

2.1 Citoyenneté

2.1.1 École obligatoire et lycée (11-18)

Pour commencer, il est important de rappeler que l'école est l'endroit où se crée les premières séparations sociales entre le privé, le public et les réseaux d'éducation prioritaire (REP). **Ce parcours d'engagement et la réforme du système éducatif imaginée**, bien qu'il n'empêchera pas l'existence de l'enseignement privé, **doit renforcer les services publics et combler les lacunes sur la question de mixité dans le système scolaire global**. L'école ne doit pas être un séparatisme social mais un unificateur. Notre système ne doit pas refléter de ségrégation scolaire, mais incarner l'inclusion de tous·tes.

Lors du parcours scolaire, les jeunes ont l'occasion de découvrir les différentes notions qui gravitent autour des termes engagement et citoyenneté. Ainsi, le parcours scolaire doit être étudié selon une continuité et une évolution adaptée aux âges. Pour cela, **une refonte du programme d'Education Morale et Civique (EMC) doit aussi être menée** sous forme de cycle. Chaque cycle scolaire abordera les mêmes thèmes mais de manière différente et adaptée au public cible. **Les thématiques abordées seront autant actuelles qu'intemporelles** : la lutte contre les discriminations, le développement durable, la transition écologique, la démocratie, le fonctionnement de l'Europe... Une refonte du programme d'EMC est donc nécessaire pour pouvoir aborder l'ensemble des problématiques et thématiques autour de l'engagement citoyen.

La formation est notre base commune, c'est aussi ce que pense Ludovic, qui n'a pas retrouvé l'empreinte que porte l'EMC ni dans son parcours, ni pendant le SNU : *"Pour moi, tout passe par la formation. Et actuellement, dans nos cursus scolaire, niveau politique et citoyenneté on ne voit absolument rien, que ce soit sur les connaissances ou l'importance. Pourtant il y a une matière qui existe déjà et qui est faite pour ça, l'EMC. Et à part rattraper des cours d'histoire et de géographie, je n'ai jamais fais plus. Alors que c'est quand t'as connaissance de ce qui t'entoure que tu as envie de t'engager et de changer les choses."*



L'EMC permet **d'introduire un grand nombre d'indicateurs** tels que la vie citoyenne, la formation à la responsabilité civile, à la morale, au vivre ensemble ou encore au respect. Mais, malgré l'importance du développement de toutes ces notions et la sensibilisation à un grand nombre de mesures sociétales, **l'EMC au lycée ne représente que 18h de formation en voie générale. C'est 14h30 en CAP, tandis que pour le Baccalauréat Professionnel, la thématique ne fait même pas partie d'une formation** à proprement parler et n'est initiée qu'à travers le français et/ou l'histoire géographie. De plus, très souvent ces heures sont délaissées aux dépens de rattrapage de cours d'histoire ou de géographie. On peut donc souligner **un taux horaire plus qu'insuffisant** accordé à cet enseignement. Le programme de l'EMC doit d'ailleurs **s'adapter aux contextes et actualités**, en abordant plus de thématiques liées aux enjeux sociétaux actuels. Une **refonte du programme avec un développement horaire et fonctionnel est nécessaire** afin d'accorder tout le temps requis à la transmission de ces enseignements.

Lors de ces cours, **des intervenant·es extérieur·es**, engagé·es dans des associations, organismes d'éducation populaire, **peuvent intervenir pour enrichir le débat en diversifiant les apports** théoriques et pratiques, sur toutes les notions abordées. Ces cours sont également **l'occasion de faire intervenir des acteur·ices européen·nes** et offrir la possibilité aux jeunes de rencontrer de nouveaux organismes, de nouvelles méthodes d'actions.

Les cours d'EMC **ne doivent plus être descendants mais fondés sur un principe de démocratie participative et d'éducation populaire**. Les cours sont des temps de **sensibilisation, d'innovation pédagogique et de débats**. Cela permet également de **rendre les jeunes acteur·ices de leur engagement**, et cela en leur donnant des voix consultatives et décisives à différentes occasions.

La forme que prennent les temps de formation ont une incidence directe sur l'apprentissage, Ludovic en témoigne : *"Pendant mon expérience SNU, j'aurais aimé avoir plus de temps d'échanges et de cohésion avec les jeunes présents avec moi. Les formations duraient toute la journée. Et quand je parle de formations, c'était vraiment très magistral, avec peu de pratique. Je suis sorti de mes 12 jours de cohésion sans aucune envie de faire réellement changer les choses par la suite."*



Dans la dynamique de cette nouvelle démarche, **le système d'évaluation doit lui aussi être adapté** au format de la méthode d'enseignement. Cela peut donc se faire **sous forme de projets coopératifs, de groupes de travail ou de création de contenus**. Avec la mise en place de **débats, de dilemmes moraux, de jeux de rôle**, où la participation des élèves peut être directement évaluée. Toujours dans une démarche évolutive continue, **l'EMC doit faire partie intégrante des enseignements au lycée, peu importe la filière choisie**, en adaptant ses méthodes d'évaluation à son public. Il semble alors pertinent **d'augmenter le poids de l'EMC dans la notation du baccalauréat**, en incluant un mécanisme de prise en compte de l'engagement des jeunes.

La généralisation des valeurs que porte l'EMC peut se faire de différentes manières et à travers différents outils, Ludovic nous parle de son expérience : *"Il faudrait plus développer les associations sportives et culturelles. Dans mon parcours la seule activité c'était l'UNSS. Alors qu'on sait que l'engagement au sein d'associations sportives ou musicales, c'est un premier pas vers un engagement plus large. Par exemple, le réseau STAPS est un réseau hyper mobilisé, pourquoi ? Parce qu'on a tous cette fibre, on vient plus ou moins tous du milieu et associations sportives."*

L'Éducation Physique et Sportive **peut être un solide levier pour la transmission de nombreuses valeurs telles que l'évolution en groupe, le partage et le respect d'autrui**. Facilité par la mise à disposition des infrastructures des collectivités territoriales, sollicitées et pleinement intégrées dans ce programme, **l'activité physique et sportive permet de raccrocher certains publics en marge** (QPV, zones rurales...).

Un autre levier possible est le **développement de l'accès à la culture**. Cet accès, bien qu'encouragé en France par le biais d'associations et dispositifs (C'est mon patrimoine !, Demos, Concert de poche, Passeurs d'image, Pass culture...) doit être mieux communiqué. Le développement de son intérêt auprès des jeunes **permet une éducation morale diversifiée à travers des formes d'arts diverses et variées**. Un public plus large est de fait concerné. Les jeunes possèdent alors différents moyens de s'émanciper et d'échanger avec leurs pairs.



Pour s'assurer que ces méthodes soient pérennes et correspondent aux besoins de tous·tes, il est nécessaire de créer **des temps dédiés aux jeunes afin qu'ils puissent exprimer leurs points vues et d'amélioration quant à l'engagement qu'ils ont au sein du programme**. Ces temps doivent être inscrits dans le programme d'EMC afin de **garantir leur présence**. Cette démarche s'inscrit tout à fait dans une approche d'écoute et de démocratie participative, où chacun·e **apprend à formuler une opinion et des émotions**.

Estelle appuie elle aussi l'importance de programmes plus rigoureux et minutieusement étudiés pour correspondre aux besoins des jeunes : *"Je pense que ce n'est pas propre à tous, mais en tout cas dans mon centre, les jeunes s'ennuyaient. Ils ne s'attendaient pas à ça, ils étaient pour la plupart déçus et déprimés. Malheureusement l'emploi du temps avait été mal fait, il nous manquait des modules. Et la canicule n'a pas aidé, beaucoup d'activités extérieures ont dû être annulées indépendamment de l'organisation. Les jeunes n'ont pas été fédérés autour de valeurs fortes. Forcément, ce n'est pas en 12 jours qu'on peut vraiment changer les choses. Je ne vois pas le rapport avec un réel engagement."*

2.1.2 JDC

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) **est un passage obligatoire pour chaque jeune français·e**. Celle-ci permet de nombreuses actions administratives et le passage d'examens scolaires. Actuellement, la JDC comporte un temps de formation sur les objectifs généraux de la défense nationale, un enseignement sur le civisme et le devoir citoyen et une information sur l'égalité femme-homme et les violences au sein du couple. **Plutôt que de le supprimer, ce système doit être repensé en Journée Engagement et Citoyenneté et se centrer notamment sur les droits et devoirs du·de la citoyen·ne, les principes de l'engagement jeune ainsi que les dispositifs et lieux où réaliser son engagement**. Cette journée ne peut se dispenser, dans sa refonte, de l'intervention d'organisations de jeunesse et de services d'engagement tels que l'Agence du Service Civique.



La participation à cette journée, plutôt que le gain d'une attestation, **fera l'objet de l'acquisition de badges**. Une fois ce badge obtenu, les jeunes ont alors le statut de "citoyen·ne engagé·e", statut qui donne accès aux différents concours comme le permis de conduire, la fonction publique, le baccalauréat ou encore les inscriptions à l'université.

Enfin, cette journée sera le moment opportun pour que les jeunes puissent **faire le bilan de ce qu'ils ont vu au cours de leurs différentes scolarités. Pouvoir servir de "mise à niveau" pour les jeunes, scolarisés ou en situation de décrochage**, en développant un socle commun de compétences et de savoirs. Par exemple, **une connaissance plus exhaustive des droits sociaux universels et sollicitables de tous·tes** (RSA, CAF, CNAM...). Pour les encadrant·es, ce sera une manière d'attester d'un passage vers l'indépendance citoyenne. Le recensement sera toujours effectif et obligatoire à faire à la mairie du domicile.

2.1.3 Les décrocheur·ses

A l'âge de 16 ans, la scolarisation n'est plus obligatoire. Selon l'INSEE, à 16 ans, 96,1% des jeunes sont scolarisés en 2020, on note donc déjà moins de 5% de jeunes qui ne le sont pas. De plus, **en France 5,2 % des 14-16 ans ne sont pas scolarisé·es**. Ainsi un nombre non négligeable de jeunes vont décider d'arrêter définitivement leur cursus sans obtenir le moindre diplôme. Bien sûr, **un arrêt volontaire de ses études pour un engagement vers la voie professionnelle doit être pris en charge par le système scolaire, les entreprises et les associations**. Actuellement, des dispositifs gouvernementaux sont mis en place pour prévenir du décrochage scolaire. C'est le cas par exemple de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS). Agir sur des jeunes ayant déjà décroché est très compliqué, le contact est quasiment systématiquement rompu. **Il est alors primordial d'agir en prévention, en trouvant des solutions adaptées, notamment les méthodes pédagogiques alternatives et innovantes détaillées plus haut**, ou encore des processus d'engagement facilités. Les décrocheur·es sont le parfait **exemple d'un système éducatif obsolète et inadapté à tous·tes**. Pour autant, des solutions existent, et c'est le cas par exemple de l'éducation populaire et des nombreuses solutions alternatives proposées par des associations. **L'engagement en tant que telle est une alternative au décrochage scolaire.**



De la même manière, lorsqu'un début de décrochage est décelé chez un·e jeune, **il est possible de le·la raccrocher par l'engagement**. Il peut être accompagné·e pour s'engager dans une structure (association, clubs sportifs...) à la place de ses cours qui ne lui conviennent plus. Lui proposer d'être à l'initiative d'un projet témoigne de son engagement et lui permettrait de valider des compétences. **Valoriser le·la jeune dans un projet autre que ses cours le·la pousse à la fois à s'engager mais également de le·la raccrocher scolairement parlant**. Il existe aujourd'hui des microlycées qui permettent aux jeunes volontaires, de niveau troisième-seconde, âgé·es de 16 à 25 ans en situation de décrochage, de reprendre des études après une interruption de scolarité d'au moins 6 mois.

De leur côté, **les missions locales reçoivent gratuitement tous les jeunes âgé·es de 16 à 25 ans sorti·es du système scolaire ou sans emploi**. Elles les aident à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale : emploi, formation, logement, mobilité, santé et sport. **Elles doivent être massivement relayées**. Les Open Badges **prennent alors ici encore tout leur sens**, dans la recherche d'un nouveau départ pour ces jeunes. Dresser un bilan et rechercher des compétences plutôt qu'un diplôme sera d'une grande simplicité.

Finalement, gardons à l'esprit qu'un parcours scolaire long ne convient pas à tout le monde. Il faut se décentrer d'une vision élitiste de l'éducation, où les pressions de notes et diplômes frustrant et n'intéressent pas une partie de la jeunesse. **Pour que les jeunes se sentent confiant·es, il faut aussi les amener vers la voie professionnelle, celle qui leur convient, qui reste une option trop peu étudiée.**

2.2 Engagement

2.2.1 Facilitation

L'engagement chez les plus jeunes **doit faire l'objet d'un accompagnement**, pour leur permettre de découvrir et de les sensibiliser sur l'ensemble des champs d'engagement qui s'ouvrent à elleux.



De la découverte de la citoyenneté à l'application de celle-ci, les jeunes peuvent s'engager dans un grand nombre de structures et sous de nombreuses formes. C'est à l'entrée au collège par exemple, qu'ils sont confrontés à une **première étape de leur citoyenneté, avec la présentation et l'élection de délégués**. Ce premier système électoral, leur permettant également de **comprendre les enjeux de la représentation**, se doit d'être renforcé et de servir d'exemple concret pour permettre aux jeunes de comprendre l'intérêt et l'utilité du vote en France.

Selon l'INJEP en 2022, **37% des jeunes évoquent le manque de temps comme frein à l'engagement**. L'emploi du temps et **la répartition du temps de travail à l'école ne permettent pas un engagement** complet, voire un engagement tout court. Les modèles allemands, néerlandais ou anglais équilibrent par exemple les temps de vacances et de travail différemment. Les élèves disposent de beaucoup plus de demi-journées de libres, ils se dirigent donc plus naturellement vers des associations ou des jobs.

En plus des dispositifs de découverte de la citoyenneté et de la vie collective, **la curiosité et l'ouverture d'esprit doivent être aussi stimulées par le développement de systèmes d'échange, de parrainage et de correspondances entre les établissements, français ou européens**. L'intérêt premier de ces échanges est d'ouvrir la jeunesse à l'ensemble des réalités des territoires. Découvrir **comment fonctionne la démocratie ailleurs et à différentes échelles**, ou encore s'inspirer des bonnes pratiques et initiatives citoyennes. C'est dans cette optique que les relations entre établissements scolaires, ou entre les communes, doivent permettre aux jeunes de vivre une réelle expérience, entre milieu urbain et milieu rural, d'une région à une autre, ou entre différents pays, comme le font déjà les villes jumelées européennes. Correspondant-es, voyages, projets communs à distance... ces pratiques fonctionnent.



2.2.2 Valorisation spécifique

Outre le fait de pouvoir valoriser leurs engagements au travers d'une plateforme aboutie, il semble important pour les jeunes de **pouvoir faire le bilan de leur engagement au travers de temps scolaires dédiés** aux avancées de leur projet et aux bénéfices que ceux-là leur apportent (compétences, connaissances, expériences...), comme par exemple un compte rendu oral ou un rapport d'engagement personnel. Cette méthode de double restitution **vise à conscientiser les jeunes et les impliquer dans l'acquisition de réelles compétences, c'est plus qu'un simple badge**. L'introspection et le retour sur expérience demandés favorisent également la pertinence de leurs futures décisions concernant leurs engagements, en développant un esprit critique. Au-delà des bénéfices personnels, **dans le cadre de restitutions collectives, l'engagement des un-es peut favoriser ou encourager celui des autres**. Toujours sur l'importance de la valorisation, comme évoqué précédemment **les engagements et autres démarches citoyennes doivent être intégrés aux notations du brevet et du baccalauréat**, faisant l'objet d'une matière spécifique.

EN BREF, l'ANESTAPS demande :

- Une refonte intégrale du programme de l'EMC. Forme, contenu, méthodes pédagogiques, évaluation et intervenant-es, tout doit être revu afin qu'il soit plus cohérent et attractif.
- Réformer la journée défense et citoyenneté (JDC) en journée engagement et citoyenneté (JEC), l'occasion de faire un bilan des connaissances citoyennes, lieux et modalités d'engagement et droits sociaux universels.
- Le développement des équivalences européennes afin de n'exclure aucun jeune du système de badges.



3. Enseignement supérieur

3.1 Citoyenneté

3.1.1 Démocratie étudiante

Le passage du lycée à l'enseignement supérieur est une transition assez brutale et synonyme de beaucoup de nouveautés. Pour autant, l'apprentissage de la citoyenneté n'a pas de sens si elle est arrêtée de manière brutale, surtout un âge où l'on construit son soi adulte et ses convictions politiques. Ceci est d'autant plus vrai car **l'étudiant·e va être amené·e à prendre des décisions et voter pour la première fois**. Nous l'avons évoqué en introduction, **réconcilier les jeunes avec la chose politique est d'une importance capitale**. Les taux d'abstention notables des jeunes laissent bien souvent la place à des partis prônant la haine, de gagner en force. Pour cela, **les cours de citoyenneté ne doivent pas s'arrêter en année de terminale et doivent être l'occasion de découvrir le système électoral dans lequel le·a jeune va être amené à vivre**. Dans une logique de cohérence de programme, les cycles de thématique d'EMC présentés précédemment **doivent trouver leur continuité dans l'enseignement supérieur**. Ainsi, la création d'un **bloc EMC, commun dans toutes les formations**, permet d'assurer une continuité dans l'éducation de nos jeunes citoyen·nes à la démocratie.

Dans le bloc commun, les thématiques sociales et sociétales seront abordées avec un prisme plus concret de mise en pratique, ainsi qu'un approfondissement plus important. Lors de ces cours, **des débats auront lieu, donnant la possibilité aux jeunes de développer davantage leur esprit critique**. C'est également l'occasion de donner la parole aux jeunes et de placer le cours sur le même système que l'EMC vu précédemment : éducation populaire et démocratie participative. **La jeunesse peut ainsi se faire une idée et expérimenter les notions des avis consultatifs, décisifs**.

Enfin, les étudiant·es qui entrent nouvellement dans un cursus universitaire vont être amené·es à voter pour différents conseils de composantes et universitaires. **Les élections étudiantes font partie intégrante de la vie universitaire et elles sont encore trop peu comprises par les jeunes étudiant·es eux-mêmes**.



Les faibles taux de participation démontrent le manque de sensibilisation et de connaissances des étudiant·es sur ce sujet et sur les enjeux politiques, à toute échelle. Pour pouvoir faire des choix raisonnés et qui impliquent les étudiant·es dans un réel système démocratique, il est également primordial **d'évoquer l'historique des mouvements étudiant·es. Cela permettra à tous·tes de comprendre les modèles actuels des organisations représentantes étudiant·es et leurs positions.** Il est également complexe de comprendre les rouages du système politique actuel, c'est pourquoi il faut l'évoquer dans les cours d'EMC. Il en va de même pour le fonctionnement des conseils universitaires et le rôle des élu·es.

3.1.2 Enjeux citoyens transversaux

Les enjeux sociétaux sont des thématiques sensibles aux yeux des étudiant·es. En effet, selon l'INJEP en 2021 sept bénévoles sur dix exercent une activité associative au moins une fois par semaine. Toujours selon l'INJEP, **les 3 domaines d'activité les plus investis sont le sport, la défense de cause, de droits, d'intérêts et l'action sociale, caritative et humanitaire.** Conscient·es qu'ils sont les seul·es acteurices initiateurices des changements du monde dans lequel iels évoluent, c'est par l'action que la jeunesse exprime cette volonté. Dans l'enseignement supérieur, **l'étude et le traitement de ces thématiques actuelles ne doivent plus être de l'ordre de l'initiation, abordées en cours d'EMC depuis le collège, mais de la concrétisation et de la maîtrise.**

Chaque jeune doit avoir les clés et bases solides pour mettre ses compétences et connaissances citoyennes à contribution de son engagement. La continuité des thématiques dans un bloc commun présenté précédemment en est une première étape. Néanmoins, **les enjeux sociaux et sociétaux ne doivent pas être vus uniquement comme une thématique à part entière mais bien un axe à aborder à travers tous les prismes et au sein de tous les enseignements.**

Il n'y a pas meilleur exemple que la transition écologique. C'est d'ailleurs le deuxième domaine de préoccupation des jeunes, selon une étude d'Ipsos et de la FAGE. **Unificateur, ce sujet ne peut plus être abordé uniquement en surface et détaché** des autres thématiques.



La transition écologique doit s'étudier et se faire à tous les niveaux et à travers toutes les disciplines, le sport compris. En STAPS, la transition écologique peut être abordée au sein de toutes les mentions, et cela donnerait sens pour l'insertion professionnelle des jeunes qui seront amenés à faire évoluer leur métier dans un monde qui se doit d'accélérer ses efforts en matière de transition écologique.

Les enjeux sociétaux actuels sont larges. **Une autre thématique retient particulièrement l'attention de l'ANESTAPS, il s'agit de la lutte contre les discriminations.** Présentes dans le sport, dans l'enseignement supérieur, dans la vie privée, etc. Aucun cercle n'y échappe, pas même le SNU nous dit Estelle : *"Ce qui m'a dérangée, c'est le comportement du personnel encadrant. Le recrutement, on sent que ça n'a pas été simple et qu'ils ont pris tout le monde, sans aucun critère, sans aucun entretien. Pour aller plus loin, des filles m'ont dit qu'une fois arrivée au centre, elles n'étaient pas encore en uniforme et ont essuyé une remarque sexiste sur leur tenue d'un militaire âgé. Ensuite, ma superviseur n'avait pas non plus les compétences, elle était très tyrannique, et faisait du favoritisme."*

L'engagement citoyen, c'est d'abord le respect et l'inclusion de tous·tes et cela passe notamment par la lutte contre les discriminations et violences associées. **Cette thématique, dont la majorité de la population est victime, est très peu voire nullement abordée au sein des contenus de formation et ce, quelque soit la formation. Pourtant, ces problématiques concernent et suscitent l'engagement** de nombreux·ses jeunes. La lutte contre les discriminations et les violences associées doit être intégrée dans les contenus d'enseignements **de manière obligatoire**, dans chaque formation, tout en adaptant le contenu au sujet traité. Cette production de contenus de cours peut se faire **par le biais d'organisations extérieures compétentes** (Planning Familial, Consentis, NousToutes) pour aider à la construction de ce module ou bien même, sa dispensation.

Le Plan National contre les Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche de 2021-2025 prévoit d'ailleurs "une formation et une sensibilisation de la communauté étudiante, particulièrement engagée sur ces questions",



via des modules de formation en ligne et de formations spécifiques pour les él·ues étudiant·es et responsables associatifs. **Le mode de formation doit être repensé.** En effet une thématique aussi sensible **ne peut être dispensée en ligne et sans accompagnement** des personnes qui la reçoivent. Des exemples de sensibilisation à cette thématique peuvent être pris dans d'autres universités dans le monde, notamment au Canada, où, dans certaines universités, un module de formation ainsi qu'un quiz est rendu obligatoire pour chaque personne intégrant l'université. Selon les connaissances de l'étudiant·e, des formations adaptées lui sont ensuite proposées.

Enfin, nos universités s'ancrent dans un système **avant tout européen**, et cela notamment à travers le processus de Bologne. Pour autant, peu de jeunes ont aujourd'hui la connaissance de ce que cela implique et de ce que c'est d'être un·e citoyen·ne européen·ne. **Aborder la question de l'Europe, des élections européennes ainsi que des nombreuses possibilités d'échanges et travaux communs ne doit plus être réservé qu'à une partie d'étudiant·es chanceux·ses.**

3.1.3 Insertion professionnelle

Le marché du travail est très concurrentiel. On observe depuis de nombreuses années **un phénomène de déclassement croissant**, dû à divers désajustements : hausse de la demande de formation, compétences associées aux diplômes, différence entre offre et demande etc.... **Ce phénomène pousse les jeunes à ne pas valoriser leurs compétences** sur le marché de l'emploi, malgré qu'ils en acquièrent de nombreuses au cours de leur cursus scolaire et de leurs engagements personnels. **Il est nécessaire de leur donner les clés pour réussir à valoriser les compétences acquises** via leur cursus scolaire et leurs expériences personnelles.

Estelle l'a elle aussi constaté auprès des jeunes qu'elle encadrait au SNU, les démarches d'engagement sont parfois biaisées : *"On avait l'impression que les jeunes faisaient ça pour améliorer leur CV, ou sous la pression des parents, certains ne voulaient vraiment pas être là. Il y avait trop d'ordres je pense, on se concentrait sur les mauvaises choses, comme les tenues par exemple.*



Sur les méthodes pédagogiques pareil, ça manquait de dynamisme, les jeunes étaient parfois assis une heure à écouter un intervenant. Pourtant des fois il y avait de bonnes initiatives, des jeux de société innovants et participatifs, ou des débats, c'est ça qu'il faudrait garder."

Pour pallier cela, **des temps de formations doivent être mis en place pour tous les jeunes afin que chacun·e puisse comprendre l'intérêt de mettre en valeur ses aptitudes au-delà d'un diplôme.** Dans le système proposé par cette contribution, cela concerne par exemple la prise en main de la plateforme. Des temps peuvent être dispensés lors du cursus universitaire, **notamment dans les cours en lien avec le projet professionnel**, déjà aménagés dans beaucoup de formations de l'enseignement supérieur sous le nom "projet personnel et professionnel / projet professionnel / stage professionnel". Cependant, il est nécessaire de souligner que les formations déjà en place ne sont pas toujours adéquates. Une **orientation nationale de cette formation avec des objectifs pédagogiques communs** permet de lisser les différentes problématiques et tendre vers une égalité de traitement, donc des chances. L'idée est donc que chacun·e apprenne à cibler les compétences acquises à mettre en avant pour le parcours professionnel choisi. D'un autre côté, **l'enjeu sera également de s'intéresser aux compétences à aller chercher, valorisable par la suite, pour obtenir le profil le plus complet**, toujours en lien avec le parcours professionnel. Au-delà de la simple mise en valeur des badges acquis, cela permettrait aux jeunes d'approfondir les engagements et compétences acquises.

Toutefois, nombreux sont les jeunes qui **ne souhaitent pas poursuivre dans l'enseignement supérieur et accèdent à des formations courtes ou bien directement un métier tremplin.** Tremplin car la premier métier de sortie de baccalauréat n'est pas de fait, le métier de toute une vie. Selon les données de l'enquête emploi 2019 de l'Insee, 20 % de la population de plus de 25 ans dispose d'un niveau de diplôme supérieur à bac + 2 et la moitié détient au maximum le brevet d'enseignement professionnel (BEP). Ces chiffres, permettent de mettre en exergue un constat inverse, ceux des jeunes qui **ne disposent pas d'un diplôme supérieur et s'insèrent** donc professionnellement après leur baccalauréat.



Ces jeunes hors cursus universitaire **doivent pouvoir être accompagnés par d'autres organismes** pour recevoir ces temps de formations, qui sont essentiels à leur insertion ou ré-orientation. Des structures existent déjà, comme Article 1 avec leur module "Jobready", qui permet à toute personne participant à un atelier d'apprendre à valoriser et mettre en avant ses compétences acquises. Le travail est ainsi facilité, avec des compétences directement visibles et valorisables sur la plateforme. L'organisme pourra insister sur le portage et la présentation de ces compétences auprès des futures employeur-ses.

Les éléments n'étant pas figés, comme déjà évoqué précédemment, **les jeunes doivent pouvoir exprimer leurs différents avis et points d'amélioration** quant à leur engagement. Et particulièrement sur la manière dont celui-ci est mis en valeur à travers la plateforme, tout au long de leur parcours. Des temps ainsi dédiés aux échanges et à la progression de la plateforme seront ouverts. Ceux-ci resteront **en permanence ouverts via un onglet sur la plateforme** mais également lors des cours "projet professionnel" ou des ateliers de valorisation des compétences.

3.2 Engagement

3.2.1. Facilitation

Lorsqu'un·e jeune entre dans l'enseignement supérieur, ses habitudes de vie vont être bouleversées. Iel va ainsi apprendre à trouver son propre fonctionnement et mode de vie. Les enseignements vont prendre une grande place dans son programme, et iel va découvrir de nouvelles activités et engagements, **notamment à travers les associations étudiantes et/ou associations sportives et culturelles**. D'après l'enquête OVE Infos n°33, Claire Thoury nous indique que **pour la période 2000-2013, il y a eu une augmentation de la part d'étudiant·es se déclarant membres d'une association étudiante**, chiffre qui passe de 12,0 % à 26,7 %, tandis que la part d'étudiants se déclarant membres d'un syndicat étudiant demeure quasiment identique (2,6 à 2,8 %). L'engagement des étudiants ne se déroule pas uniquement dans le cadre universitaire. Un nombre important d'entre eux sont membres d'associations non exclusivement étudiantes.



Il s'agit des associations sportives, des organismes de solidarité tels le Secours populaire ou le Secours catholique, des associations antiracistes, de défense des droits humains, environnementales, de mouvements politiques, etc. **Ces engagements sont d'une grande richesse dans le parcours de vie d'un-e jeune et doivent pouvoir se faire sans mettre en péril son diplôme.** Nous l'avons déjà évoqué, l'un des principaux freins à la vie associative est le manque de temps.

Cadrés par l'arrêté licence de 2018, **les Régimes Spéciaux d'Études (RSE) répondent à un objectif de facilitation** de l'engagement. Ils concernent : étudiant.es salarié.es, volontaires en service civique, bénévoles en association, femmes enceintes, chargés de famille, en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou élus dans les conseils universitaires. Toutefois, ces dispositifs **sont loin d'être présents de la même manière dans toutes les universités.** Malgré le fait que les obligations soient imposées par l'arrêté licence, les publics cibles et les dispositions fluctuent. **Cela entraîne de fait une inégalité entre les étudiant-es.** Un autre problème de ces RSE est le **manque de communication**, ce qui diminue le nombre d'étudiant-es en bénéficiant. L'ANESTAPS milite pour que ces aménagements soient connus et reconnus de tous-tes, facilitant leur saisine et leur déploiement. Plusieurs formats existent et peuvent permettre d'améliorer la réussite des étudiant-es engagé-es.

Pour ne citer qu'eux, il existe la **Dispense d'Assiduité (DA)**, permettant aux étudiant-es ayant des contraintes personnelles incompatibles avec des études en formation initiale, de ne pas être obligés d'assister à l'intégralité des cours. **Le contrat pédagogique**, permettant aux étudiant-es qui en font la demande de faire leur année d'études en deux ans, en choisissant au minimum deux UE chaque année. Ou encore **l'année de césure**, dispositif facultatif permettant aux étudiant-es de suspendre leur formation pendant une année par cycle universitaire au maximum.

Bien qu'il faille poursuivre le système de statuts particuliers ou autres régimes spécifiques, en accentuant le suivi et les facilitations d'accès, actuellement ce système est très inégalitaire selon les territoires, ce qui engendre des différences d'engagement au sein du public jeune.



Ainsi, **l'université a plus que jamais son rôle de facilitateur et d'intermédiaire à jouer**. Elle doit **communiquer davantage** sur les offres de bénévolat et de services civiques existantes sur le territoire. Objectif double, **encourager les jeunes à s'engager et crédibiliser les organismes** ou associations en question. En améliorant le système existant et en s'inspirant d'autres statuts (comme le statut national de l'étudiant entrepreneur, SNEE), une facilitation de tous les engagements dans l'enseignement supérieur est possible. Un·e **membre de l'équipe pédagogique ou administrative, sera chargé·e de ce suivi** qui aura pour but de lever les contraintes universitaires et faciliter son engagement (faciliter le rattrapage des évaluations, communication interne...).

De plus, quand le·a jeune entre dans l'enseignement supérieur, **le nombre d'informations à acquérir** en très peu de temps sur une journée de rentrée, **ne lui permet pas de découvrir les associations** pouvant lui plaire et lui apporter des éléments supplémentaires dans sa vie universitaire. Pour cela, des journées existent dans certaines universités, il paraît important de les généraliser et **d'en faire une à chaque semestre universitaire**. En effet, cela donne **l'opportunité aux associations de montrer ce qu'elles font**, et en même temps **aux étudiant·es de découvrir des associations qui les intéressent**. Des associations d'éducation populaire, clubs sportifs et / ou culturelles peuvent être invitées par l'université, afin de montrer les associations locales sur lesquelles les étudiant·es ont la possibilité de s'engager. Cette journée, organisée une fois par semestre, aura un thème différent à chaque édition afin de permettre la représentation d'un maximum d'associations étudiantes et locales.

Pour être **attractives, productives et pérennes**, les associations étudiantes dans lesquelles s'engagent les jeunes doivent se **professionnaliser**. Aujourd'hui, ces associations sont formées par leur fédération de territoire, leur fédération de filière, ou ne sont pas formées si elles décident de ne pas être affiliées. Cela pose un premier problème **d'inégalité d'accès aux connaissances** de la gestion associative de base (gestion de projet, trésorerie, organiser un événement responsable, leadership...).



Autant de sujets qui peuvent être dispensés par des formations connues et de qualité, **proposées et déléguées par l'université**, toujours sous forme d'éducation populaire, pour garder le système de participation directe et d'engagement qui fonctionne et a fait ses preuves. Ces temps de formations peuvent avoir des thématiques différentes, pour des publics différents, allant du **bénévole associatif à l'étudiant·e élu·e**. Les associations se développent, de fait, les étudiant·s les composant montent en compétences. Finalement, l'image renvoyée, les projets et l'attractivité augmentent aussi.

3.2.2. Valorisation Spécifique

La valorisation de l'engagement est cadrée depuis la **loi Egalité et Citoyenneté de 2017 et le décret n°2017-962**. Ainsi, les universités sont dans l'obligation de proposer un dispositif de **valorisation de l'engagement étudiant (VEE)**.

Aujourd'hui, les systèmes de VEE se présentent sous différentes formes :

- Bonification (entre 0,1 et 0,6 points en plus sur la moyenne).
- Une Unité d'Enseignement (UE) engagement, directement intégrée au sein des maquettes de formations, apportant quelques ECTS supplémentaires.
- Un Diplôme d'Université (DU) engagement

En plus de ces VEE, **des directives européennes** s'ancrent dans cette logique de valorisation de l'engagement et reconnaissance des compétences. Parmi elles, on retrouve par exemple **le supplément au diplôme**, document permettant aux employeur·ses et aux établissements de **mieux comprendre** en quoi consiste l'engagement réalisé. Il fournit des **informations sur les réalisations personnelles ainsi que les connaissances acquises**. Il explique de manière officielle et simplifiée, ce qu'un·e étudiant·e a appris pendant ses études, en plus du cursus initial.

Il existe également les **microcertifications**. L'Union Européenne définit la microcertification comme étant une **preuve reconnue des acquis d'apprentissage obtenus à la suite d'une courte expérience d'apprentissage** (un cours, une formation spécifique, un module).



La preuve figure dans un document certifié, étant la propriété de l'apprenant·e. Elles peuvent être **partagées, transférées et regroupées dans des titres ou certifications plus importants**. Tel que définies par l'UE, leur potentiel est énorme mais leur mise en œuvre peut amener à des biais importants (libéralisation de l'ESR, création de parcours de formation incohérents, fraudes au Compte Personnel de Formation (CPF)). Ce nouveau dispositif est à **perfectionner afin de construire un système permettant de valoriser et de rendre concret à échelle européenne**, les compétences acquises en dehors d'un diplôme universitaire.

Néanmoins, au même titre que les dispositifs de facilitation, ceux de valorisation de l'engagement étudiant (VEE) ne sont pas établis **de manière égale** dans toutes les universités, ou alors ne s'adressent pas à l'intégralité des étudiant·es. Les étudiant·es en Master se voient souvent exclues de ces dispositifs. La plateforme nationale proposée ici permet de **lisser la VEE, qui doit comprendre les différents éléments, formes et lieux d'engagement étudiant**.

EN BREF, l'ANESTAPS demande :

- La création d'un bloc commun à toutes les formations de l'enseignement supérieur sur la même base que l'EMC, abordant démocratie et élections étudiantes, transition écologique, citoyenneté européenne et lutte contre les discriminations.
- Lors des cours "projets professionnels", aborder la plateforme comme outil d'insertion. Apprendre à valoriser et se créer de nouvelles compétences.
- La création de temps dédiés aux jeunes afin qu'ils·elles puissent exprimer leurs points d'amélioration quant à l'engagement qu'ils·elles ont au sein du programme.



- La mise en place d'évènements de présentation du tissu associatif étudiant et local (bureau des étudiants, association de solidarité, associations culturelles...) par l'université, ainsi que la mise en place de temps de formation inhérent à de la gestion associative.
- L'utilisation de la plateforme comme système de VEE unique.
- Une amélioration et harmonisation des systèmes de facilitations d'engagement tels que les césures, RSE ou DA.

4. Hors cursus

4.1 Engagement

4.1.1 Facilitation

Fort de sa portée émancipatrice pour les jeunes, l'engagement se doit d'être plus accessible et facilité pour tous·tes. **Un dispositif allant dans ce sens existe aujourd'hui**, mais n'est pas reconnu à sa hauteur, comme le précise Ludovic : *"Ce qui me dérange, c'est que le SNU soit créé au détriment d'autres dispositifs qui fonctionnent et qui ne sont pas exploités."*

En effet le Volontariat en Service Civique bien qu'ayant fait ses preuves, **se retrouve précarisant** au profit d'autres dispositifs extrêmement coûteux, allant à l'encontre des besoins de la jeunesse. Maintenant fort de 10 ans d'expériences, le Service Civique permet à tous·tes de **par la diversité des organismes d'accueil, de pouvoir s'engager dans un projet social, sociétal et/ou environnemental**. Dès sa création, il traduit d'une **hétérogénéité** de profil. Effectivement de 2010 à 2016, le dispositif a rassemblé **17% d'inactif·ves, 47% de demandeur·ses d'emploi, 31% d'étudiant·es et 4% de personnes en emploi**. Un dispositif unique en quête de reconnaissance, bafoué par des milliards alloués à d'autres fins, plutôt qu'à un dispositif fonctionnel fort de 10 ans d'expériences.



En ce sens, **l'ANESTAPS demande une revalorisation du budget alloué au service civique**, permettant de fixer l'indemnisation **au-dessus du seuil de pauvreté**, d'assurer une meilleure mise en place et une réelle communication de ce dernier. A cela doit s'accompagner **un travail transversal entre les collectivités territoriales et les associations** de jeunesse et d'éducation populaire, comme décrit précédemment. De nouvelles missions et champs d'actions pourront s'ouvrir aux Volontaires en Service Civique (VSC). Des conventions d'engagement réciproques existent entre l'État, les collectivités territoriales et les associations JEP, sans succès jusqu'à présent. **Ces conventions doivent être respectées et retravaillées.**

Selon l'INJEP, 17% des jeunes ne s'engagent pas faute d'occasion, pourtant aujourd'hui en France pas moins de 1,4 million d'associations sont en activité. Au-delà d'un besoin de facilitation, **un manque de visibilité sur les offres associatives existantes ne permet pas à tous de s'engager.** En ce sens, **l'ANESTAPS demande la création de journées des associations**, permettant de découvrir le monde associatif, qui prendront place sur l'ensemble des territoires ruraux et urbains. Ces journées sont **mises en place et proposées par les communautés de communes et agglomérations** elles-mêmes. Celles-ci peuvent entrer dans le cadre des conventions d'engagement réciproque citées plus haut.

Aujourd'hui le Service National Universel promet un dispositif faussement émancipateur. **Sa probable généralisation va ainsi à l'encontre d'une réelle liberté et engagement des jeunes.** Ce dispositif jouit aussi d'une mixité mensongère. Face à l'ensemble de ces constats, **le programme appelé par cette contribution vient apporter une alternative nécessaire.** En effet, il propose diverses expériences de démocratie, vie collective, et de rencontre, ainsi que des expériences de conduite de projets, d'actions et de coopérations européennes et internationales. Ce programme à caractère non obligatoire et induit, permet ainsi une réelle liberté de conscience et d'expression, renforçant une jeunesse indépendante.

Enfin, **le développement de séjours** de découverte, ou des séjours collectifs de vacances, qui sont des outils pérennes et existants ont **besoin d'un accompagnement accru pour être accessible à tous les foyers.**



Afin de pouvoir toucher une plus grande partie de la jeunesse, laissant à tous·tes la possibilité d'apprendre et de grandir au sein de structure d'éducation populaire, encadré par des personnes compétentes et formées. Dans toutes les sphères de leur vie, à l'école et en dehors, les jeunes baignent autour de valeurs communes, de tolérance, d'inclusion, et de citoyenneté.

4.1.2 La place des jeunes dans les institutions

Actuellement, le jeu politique laisse peu de place aux « non professionnel·les » et par extension **aux jeunes**, ce qui rend **l'identification** à de ce genre de poste à responsabilité **complexe**. En **2017, seulement 4 % des député·es de l'Assemblée nationale ont entre 20-29 ans** contre 17,5 % dans l'ensemble de la population française. C'est encore plus flagrant **au Sénat, où 1,8 % des sénateurices ont moins de 41 ans**.

En plus des politiques d'engagements dans le milieu associatif et parallèlement au système scolaire, **le développement de la place des jeunes dans les institutions et autres lieux de décisions n'est pas suffisant**. L'identification rendue complexe au niveau national accentue le **manque de légitimité ressenti** par les jeunes, et donc un **sous investissement** au niveau local. **Une place pour des représentant·es de la jeunesse doit alors systématiquement être prévue** dans les espaces décisionnels et consultatifs, peu importe leurs échelles, des collectivités territoriales au parlement de la république. **Les communications** autour des différents recrutements, ainsi que les démarches pour candidater doivent être **élargies et simplifiées**. Plus que cela, il faut impérativement initier des démarches dites **"d'aller vers"**, pour rapprocher et intéresser les jeunes à propos de ces institutions. Malgré des efforts et une communication conséquente, **si rien est fait pour aller chercher les publics éloignés de ces sujets, ce seront toujours les mêmes profils qui s'y dirigeront** et profiteront des facilitations précédemment évoquées. La représentativité et la parole des jeunes ne sera pas complète et diversifiée. Pour ce faire, **l'implication de l'écosystème associatif doit être totale**.



C'est aussi **tout l'objectif du parcours présenté ici**, qui permet **une meilleure connaissance du monde politique** et des institutions, une **désacralisation** de ces dernières et donc un sentiment de **crédibilité renforcé**, permettant l'investissement de ces espaces de pouvoir.

Des conseils de jeunes au sein de tous les niveaux de collectivités territoriales, et des associations telles que les maisons de jeunesse sont des **atouts** à la vie citoyenne qu'il est **nécessaire de mobiliser** pour permettre aux jeunes de **devenir acteur·rices de leur vie quotidienne**. Ces regroupements doivent mettre en avant le rôle décisionnaire des jeunes dans le développement des projets et des politiques publiques les affectant directement. **Ce premier pas vers la citoyenneté** doit être **accessible et libre** pour tous·tes, afin de valoriser les parcours de vie de l'ensemble des jeunes, les impliquer et les crédibiliser, **sans distinction sociale**.

4.1.3 Valorisation Spécifique

La problématique des **personnes hors cursus est la non accessibilité à l'ensemble des propositions citées précédemment**. En effet, aujourd'hui des actions citoyennes et temps citoyens existent mais ils sont **trop peu visibles et mis en avant**. Avec l'aide de la plateforme, **un calendrier annuel par territoire sera mis en place**, avec l'ensemble des temps d'échange et temps démocratiques accessibles au public. Cela permettrait également de **recenser les actions d'engagement disponibles**, sous forme de guichet unique. Cela permet de rassembler toutes les informations déjà présentes sur certains sites (Diffuz, Je veux aider, Engagement.gouv, etc.) Toute association pourra demander d'apparaître sur le site.

Une seconde problématique est **l'accessibilité à une aide pour comprendre et savoir valoriser** ses engagements présents sur la plateforme. En effet, un·e jeune qui n'est plus dans le cursus scolaire peut se sentir en difficulté face à un outil comme celui-ci ou encore ne pas en percevoir l'utilité. Pour cela, **des référent·es suivi·e de plateforme** seront attribués·es, avec la possibilité de les contacter rapidement. Ces suivi·es seront territorialisés·es, en charge des missions locales et offriront une **aide individualisée**.



EN BREF, l'ANESTAPS demande :

- **Des temps citoyens et des journées de rencontres associatives régulières, annoncés via un calendrier annuel sur la plateforme**
- **Une revalorisation financière et technique du Service Civique au travers de solides refontes**
- **La facilitation de l'accès aux instances décisionnaires pour les jeunes.**

Conclusion

En définitive, l'ANESTAPS souhaite à travers cette contribution rappeler sa **volonté de réformer le système éducatif et citoyen actuel**, permettant ainsi de **renforcer les modalités d'engagement hétérogènes** de la jeunesse. Ces alternatives et autres améliorations s'inscrivent dans la mise en place **d'un parcours d'engagement citoyen complet**, commencé au collège, que l'ANESTAPS souhaite voir mis en place.

L'éducation, la sensibilisation et la formation sont nos meilleures armes pour faire vivre les valeurs et principes républicains, renforcer la cohésion nationale et développer une culture de l'engagement durable. A travers des outils puissants comme **le sport, l'éducation populaire ou encore la démocratie participative**, les objectifs initiés par le gouvernement et partagés par l'ANESTAPS trouveront réponses si les méthodes sont à la hauteur des ambitions.



Du collège, jusqu'à l'insertion professionnelle, tous les parcours doivent être encouragés et accompagnés, tous les engagements facilités et valorisés, toutes les questions sociétales traitées et maîtrisées. Nous devons **réconcilier la jeunesse avec le monde politique** qui les entoure. Si l'engagement des jeunes n'est plus à prouver, c'est bien les moyens de le pousser leur étant laissées qui ne suivent pas.

Si les jeunes trouvent enfin leur place dans cet écosystème, alors les politiques menées leur ressembleront, les porte-parole également. **L'identification et l'implication de tous·tes suivront. Faciliter et initier l'engagement, c'est donner la possibilité à tout le monde de s'investir à son niveau, de se rencontrer dans des lieux propices, sans pression ni contrainte, qui nuisent à l'engagement spontané.**

Ce parcours et cette plateforme sont les **solutions concrètes** à un accompagnement, une valorisation et une mutualisation adéquate des engagements de la jeunesse. En réunissant les différentes parties prenantes que sont **les jeunes, les collectivités territoriales, les ministères concernés et les associations JEP**, les expertises de chacun·e seront mises à contribution. D'un point de vue budgétaire, les sommes colossales fléchées et annoncées pour le SNU sont **une première source fiable de financement.**

A plus long terme, et à plus grande échelle, ce parcours d'engagement citoyen peut même se voir **exporté à échelle européenne**, en mettant l'accent sur les rencontres et l'importance d'une Europe unie. Le système d'Open Badges, basé sur des compétences, peut facilement trouver des **équivalences européennes**, comme nous l'a prouvé le processus de Bologne.



Estelle : "Ce que je retiens pour mon centre, c'est que ce dispositif ne sert pas à grand-chose. En fait, j'ai l'impression qu'il y a un écart énorme entre ce que veut le gouvernement et ce qu'il se passe réellement, tout n'est pas bien appliqué.

Pendant le SNU, c'était compliqué pour moi, je ne l'ai pas spécialement bien vécu. Mais j'étais quand même contente et rassurée d'avoir pu être là pour tous ces jeunes, d'avoir pu les épauler et les écouter. Contente qu'ils puissent m'avoir moi et venir se confier quand ils avaient envie de partir. Je ne voulais pas qu'ils se sentent mal. Si les activités avaient été plus diversifiées et animées, les ressentis auraient sûrement été différents."

Ludovic : "De manière générale, le SNU a été une bonne expérience pour le jeune que j'étais. Même si c'est vrai que le manque de pratique et l'aspect militaire très présent avec la marche en ligne, les levées de drapeau, être à l'heure... ou encore sur notre style, il fallait être bien habillé, pas que la boucle de notre ceinture ne dépasse. Tout ça je comprends que ça dérange même si moi pas. On adorait désobéir aux figures d'autorité, on se rejoignait le soir, on rigolait, c'est ça le bon souvenir que j'en garde. Moi c'est clairement l'aspect 'colonie de vacances' qui m'a plu. Avec du recul, on ne peut rien imposer à qui que ce soit, mais promouvoir les colonies de vacances serait une bonne chose. Je fais des colonies depuis que j'ai 9 ans, si ça avait pas été le cas, j'en serais jamais là aujourd'hui, c'est hyper formateur."



Sources APA

Aldeghi N., Guisse N., Hoiban S., Jauneau-Cottet P., Maes C., Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016, rapport d'études, octobre 2016.

Becquet V., « L'expérience du service civil volontaire Unis Cités : quels enseignements pour le service civique », Les Cahiers

Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., « Politiques de citoyenneté : constats, finalités et outils », Politique de jeunesse, le grand malentendu, Champ social, Nîmes, 2012, pp. 165-186.

Benelli N., Modak M., « Analyser un objet invisible : le travail de care », Revue française de sociologie, no 1, vol. 51, 2010, p. 39-60.

Bougard J., Brodaty T., Emond C., L'Horty Y., du Parquet L., Petit P., « Bénévolat et accès à l'emploi : les enseignements d'une expérience contrôlée », Revue économique, n° 65, 2014, pp. 47-69.

Brochure : S'UNIR POUR L'EUROPE : La mise en réseau thématique des villes jumelées

Cathelineau F., Mellottée L., Rivat E., Évaluation des expérimentations APOJ : développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes, rapport final d'évaluation, APOJ, à paraître (2017).

CEDEFOP, Note d'information – 9171 FR, Cat. N°: TI-BB-22-005-FR-N - ISBN 978-92-896-3366-6, doi:10.2801/118315



Chevallier M., Defasy A., Leplaideur M., Déploiement du Service national universel sur l'ensemble du territoire français.

de l'Action, n° 34, INJEP, 2011.

Defasy A. Desjonqueres T., Hervieu M. Leplaideur M., Déploiement du Service national universel sur l'ensemble du territoire français en 2021. Enseignements de l'évaluation des séjours de cohésion, Paris, INJEP, coll. « Notes & Rapports/Rapport d'étude », 2022.

Évaluation qualitative des séjours de cohésion de février 2022, Paris, INJEP, coll. « Notes & rapports/Rapports d'étude », 2022.

Francou Q., James S., « Évaluation de la préfiguration du Service national universel. Premiers résultats issus de l'enquête quantitative réalisée auprès des volontaires », INJEP analyses et synthèses, no 27, 2019.

Francou Q., James S., « Sous l'uniforme ou en association : deux manières de s'engager dans les missions d'intérêt général », INJEP analyses et synthèses, no 41, 2020.

Galland O., Cicchelli V., Stevanovic J., Outils de développement et de formation à l'accompagnement de projets à l'initiative de jeunes mineurs, rapport final d'évaluation, AP3_136, septembre 2013.



Hoibian S., Müller J., Gruber N., Millot C. (CREDOC), 2022, Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022. Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude.

INJEP. (2022, 2 décembre). Le vote et l'abstention des jeunes au prisme de leurs valeurs et de leur situation sociale - INJEP - Laurent Lardeux, chargé d'études et de recherche (INJEP) Vincent Tiberj, chercheur au Centre Émile Durkheim et professeur des universités à Sciences Po Bordeaux. <https://injep.fr/publication/le-vote-et-labstention-des-jeunes-au-prisme-de-leurs-valeurs/>

INSEE, « Population selon le sexe, le statut d'activité et la catégorie socioprofessionnelle. Données annuelles 2021 », Chiffres-clés, 2022.

James S., Mauroux A., Cousteaux A.-S., « Satisfaction confirmée des jeunes volontaires. Déploiement du Service national universel en 2021 », INJEP analyses et synthèses, no 51, 2021.

Le service national universel : la généralisation introuvable - Sénat. (2023, 8 mars). Sénat. https://www.senat.fr/rap/r22-406/r22-406_mono.html#:~:text=Elles%20ne%20sont%20donc%20pas,rapide%20du%20service%20national%20universel%20.&text=Si%20l%27on%20s%20fonde,%2C75%20milliard%20d%27euros%20

Loncle P., Politique de jeunesse : les défis majeurs de l'intégration, PU Rennes, Rennes, 2010.



MENJS-MESRI-DEPP, Repères et références statistiques. Enseignement – Formation – Recherche, 2022.

Muxel A., « L'engagement politique dans la chaîne des générations », Revue Project, n° 3, 2010, pp. 60-68.

Nabli B., Naves M. C., Karakachian A., Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes, rapport France Stratégie, 2015.

Open Badge Factory. (2021, 25 février). A propos des Open Badges - Open Badge Factory. <https://openbadgefactory.com/fr/a-propos-des-open-badges/>

Open Badges Info. (2020, 25 mars). Tout savoir sur les open badges - Open Badge Info : Tout savoir sur les Open Badges. Open Badge Info : Tout savoir sur les Open Badges. <https://openbadges.info/tout-savoir-sur-les-open-badges/>

Petit P., Bougard J., Brodaty T., Emond C., L'Horty Y., du Parquet L., Améliorer la valorisation de l'engagement bénévole dans l'insertion professionnelle des jeunes, rapport final d'évaluation, AP1_257, mai 2013.

Pour les Bénévoles. (s. d.). France Bénévolat. <https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole/passeport-et-benevoles>



Snyder M., & Omoto A. M., "Volunteerism: Social issues perspectives and social policy implications", *Social Issues and Policy Review*, 2(1), 1-36, 2008.

Talleu C., *Le Service civique dans les associations. Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne*, Paris, INJEP, coll. « Notes & Rapports/rapport d'étude », 2019.

Taux de scolarisation par âge | Insee. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383587#:~:text=plus%202000%202020-,Note%20%3A%20les%20mill%C3%A9simes%20correspondent%20%C3%A0%20la%20rentr%C3%A9e%20scolaire>

Tom Chevalier, *La jeunesse dans tous ses États*, PUF, 2018

Tom Chevalier, Patricia Loncle, *Une jeunesse sacrifiée ?*, PUF, 2021

Trautman J., *Pass'Engagement*, rapport final d'évaluation, AP3_093, janvier 2011.

Vermeersch S., « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, 45(4), 681-710, 2004.



Contacts

Arthur GARRIDO

Vice-président en charge des Politiques de
Jeunesse et des Affaires Sociales

arthur.garrido@anestaps.org

Thibault DUVAL

Chargé de mission stratégie électorale et
accompagnement des élus

thibault.duval@anestaps.org

Lou CHARLOT

Chargée de mission insertion professionnelle
et 3ème cycle

lou.charlot@anestaps.org

Timothée BRUN

Président

timothee.brun@anestaps.org

jeunesse@anestaps.org